



CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU JEUDI 5 MARS 2026

PROCÈS-VERBAL

L' an 2026 et le 5 Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Vitor VALENTE Maire

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BOUILLETTE Lionel, M. BREGERE-MAILLET Jean, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. BUIRON Alain, M. COLAS Christophe, M. DE FARIA CASTRO Custodio, Mme DUWEZ Nathalie, M. GANDON Jean-Charles, Mme GREMY Dominique, M. HAGARD Stéphane, Mme HAMEL Catherine, Mme LAVAUZELLE Laurence, Mme LOTT Myriam, Mme MOURICHON Véronique, Mme PACTON Stéphanie, Mme PAYAN Chantal, M. PETIT Yves, Mme SCHAPPACHER Karine

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CERCEAU Christelle à Mme DUWEZ Nathalie, M. KECK Frédéric à Mme LOTT Myriam

Absent(s) : M. BALOUZAT Alain, M. CAPOIS Guillaume

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 19

Date de la convocation : 18/02/2026

Date d'affichage : 18/02/2026

A été nommé(e) secrétaire : M. BUIRON Alain

Droit de préemption urbain :

- ✓ Opération ayant donné lieu à l'exercice du droit de préemption : 0
- ✓ Opération n'ayant pas donné lieu à l'exercice du droit de préemption : 5

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Sommaire

1. Arrêt du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2025,

Finances

2. Demande de subvention de l'État pour la Rénovation d'une partie de la Toiture de l'École maternelle,

Affaires Générales

3. Signature de l'acte de délivrance de legs au profit du Secours Catholique,

Immobilisations

4. Détermination de la durée d'amortissement pour les biens vendus à l'euro symbolique,

Intercommunalité

5. Signature d'une convention de service commun « Appui-conseil en droit des sols » avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau,

Urbanisme

6. Classement d'un chemin rural en voie communale,

Fiscalité Locale

7. Vote des taux de THs, TFPB et TFPNB pour 2026,

Ressources Humaines

8. Effectif du personnel pour 2026,

9. Informations du Maire et des commissions,

10. Questions diverses.

1) Arrêt du Procès-Verbal de la réunion du 17 décembre 2025

Avant d'arrêter définitivement le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2025, il est demandé aux Conseillers Municipaux de faire remonter les remarques ou corrections.

Monsieur Buiron rappelle son intervention relative à la « Fêtes des Lumières » et demande que soit précisé qu'il parlait d'une fête religieuse hindouiste.

Il faudra donc lire : « Monsieur Buiron indique que le 31 janvier 2026 se déroulera la « Fêtes des Lumières » à la salle des fêtes. Il demande si cette manifestation est parrainée par la commune et suggère de rester à l'écart car il s'agit d'une fête religieuse hindouiste. Madame Lott répond que dans le cas présent, il ne s'agit pas de religion. »

Vote : Unanimité (21 voix pour)

Délibération CM2026_01

FINANCES

2) Demande de Subvention à l'État pour la Rénovation d'une partie de la Toiture de l'École Maternelle

Monsieur le Maire rappelle que l'école maternelle Charles Moreau-Vauthier a été construite dans les années 1990. Malgré un entretien régulier, des infiltrations ont été constatées provenant de la toiture au niveau du hall d'accueil et des couloirs desservant les classes de petite, moyenne et grande section. La couverture du préau en polycarbonate est également très usée.

Ce projet serait financé par les aides de l'État et sur les fonds propres de la collectivité :

DÉPENSES	Montant HT	Montant TTC
Réfection d'étanchéité et remplacement de polycarbonate du préau	63 965,88 €	76 759,06 €
Nettoyage & démoussage de toiture	13 137,34 €	15 764,81 €
TOTAL	77 103,22 €	92 523,86 €

RECETTES	Montant HT	Taux
ÉTAT - Toutes subventions	61 682,58 €	80 %
Total subventions	61 682,58 €	80 %
Ressources propres	15 420,64 €	20 %
Total	77 103,22 €	100 %

Considérant que le coût prévisionnel est estimé à 77 103,34 € HT, soit 92 523,86 € TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal d'**approuver** :

- La réalisation du projet présenté, estimé à 77 103,34 € HT
- Le plan de financement exposé ci-dessus

Et d'**autoriser** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'État pour 2026.

Vote : Unanimité (21 voix pour)

Délibération CM2026_02

AFFAIRES GÉNÉRALES

3) Signature de l'acte de délivrance de legs au profit du Secours Catholique

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 8 octobre 2025 le conseil municipal a accepté la vente des biens immobiliers situés au 28ter, 30 et 30bis Rue Armand Charnay à Bourron-Marlotte au prix de 390 000 € et avait pris en considération qu'un tiers de cette somme sera versée au Secours Catholique conformément au testament.

Il précise que le conseil l'avait également autorisé à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à la bonne fin de la procédure et à signer les documents correspondants. Toutefois, l'Office Notarial de Montigny-sur-Loing nous informe que cette formulation n'est pas assez précise.

En conséquence, afin de délivrer le legs au Secours Catholique il y a lieu de prendre une nouvelle délibération.

Il est donc **demandé** aux membres du conseil de bien vouloir **autoriser** Monsieur le Maire à signer l'acte de délivrance de legs au profit du Secours Catholique.

Vote : Unanimité (21 voix pour)

Délibération CM2026_03

IMMOBILISATIONS

4) Détermination de la durée d'amortissement pour les biens vendus à l'euro symbolique

Monsieur le Maire indique que lors de la séance du 29 mars 2023 le conseil municipal avait déterminé la durée d'amortissement pour les subventions d'équipement portées au 204 et 2046.

Il précise que la vente du terrain au SDIS pour l'euro symbolique est considérée comme une subvention et qu'il y a lieu d'amortir le montant estimé par les Domaines qui est de **29 000 €**.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir fixer la durée d'amortissement des biens cédés à l'euro symbolique portés à l'article 2042 - Subvention d'une personne de droit privé à **10 ans**.

Vote : Unanimité (21 voix pour)

Délibération CM2026_04

INTERCOMMUNALITÉ

5) Signature d'une convention de service commun « Appui-Conseil en droit des sols »

Monsieur le Maire explique que depuis début 2024, le pôle « Mutualisation » dont le Vice-Président est Jean-Philippe POMMERET recueille les besoins des communes afin d'établir un état des lieux. Après avoir présenté le diagnostic aux Élus référents et proposé un calendrier des priorités, une charte a été réalisée fin 2024 qui est consultable dans le bureau de la DGS.

Les entretiens ont permis d'identifier les besoins notamment en urbanisme. Beaucoup de communes aimeraient bénéficier d'une aide pour l'instruction des dossiers et aussi avoir un logiciel commun pour les 26 communes.

Etant précisé que l'instruction des Autorisations du Droit des Sols reste une compétence communale, la Communauté d'Agglomération propose de recruter un agent qui sera chargé d'appui-conseil juridique et technique en droit des sols.

La Communauté d'Agglomération projette également d'acquérir un logiciel commun qui permettra à l'agent d'assurer un appui-conseil plus pertinent, de renforcer la cohérence des pratiques et, le cas échéant, de faciliter les interventions techniques.

Afin de mettre en place ce service commun une convention, jointe en annexe, devra être conclue pour une durée de trois ans. *Monsieur le Maire précise qu'à l'issue des trois ans il sera possible de ne pas renouveler l'engagement.*

Elle définit, entre autres, que la Communauté d'Agglomération financera 50 % du coût de fonctionnement et le reste à charge sera réparti selon une clé de répartition qui repose sur deux critères :

- La population de chaque commune
- La capacité financière de chaque commune

Le coût de fonctionnement pour la première année est fixé à 52 000 €, sachant que la CAPF prend à sa charge 50 %, le montant à répartir est de 26 000 €.

Le montant de participation pour la commune de Bourron-Marlotte s'élèvera donc à **1 043,00 €** la première année.

En ce qui concerne les deux dernières années, le montant de la participation sera réactualisé en fonction des données de l'INSEE de la DGCL et du coût de fonctionnement.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de service commun « Appui-Conseil en droit des sols » avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau.

Monsieur Buiron demande pourquoi adhérer à ce service alors que la mairie bénéficie d'un service urbanisme et d'un logiciel ?

Monsieur le Maire indique qu'il soutient l'action menée par Monsieur Pommeret, Vice-Président à la mutualisation, car beaucoup de petites communes sont en difficultés car elles n'ont pas de service urbanisme.

Madame Bruder-Cauquil précise que pour Bourron-Marlotte, ce service fait double emploi. Elle rappelle que les communautés de communes ou les communautés d'agglomération devaient mutualiser les services pour venir en aide aux plus petites communes or, la mairie a déjà un agent instructeur et un logiciel. La somme n'est certes pas élevée, mais il n'y a aucun intérêt pour la commune.

Madame Pacton demande si pour une raison quelconque l'urbanisme se retrouvait sans agent pourrait-on faire appel à ce service ? Madame Payan répond qu'à l'origine il a été demandé à la mutualisation qu'un agent puisse intervenir dans les communes en cas de besoins mais finalement ce n'est pas ce qui est proposé. L'agent ne donnera que des conseils.

Madame Payan précise que la commune à très peu de problème et qu'elle bénéficie d'aides extérieures, notamment de Maître Ingrid Van Elslande, Avocate. Elle est rémunérée sur une base forfaitaire de 12h00 par an au prix de 240 € par mois. L'avantage c'est qu'elle intervient pour tous les services, pas uniquement l'urbanisme.

Monsieur Brégère-Maillet dit que c'est dommage que la CAPF ne prenne pas en charge la totalité de la dépense. Madame Grémy ajoute qu'il était prévu de faire des économies avec les communautés d'agglomération mais que ce n'est pas le cas.

Monsieur le Maire conclut que cette discussion sera menée auprès de la communauté d'agglomération par le prochain conseil municipal et met au vote.

Vote : Majorité

15 voix pour

3 voix contre (Marie-Claude Bruder-Cauquil, Dominique Grémy, Lionel Bouillette)

3 abstentions (Véronique Mourichon, Chantal Payan, Jean-Charles Gandon)

Délibération CM2026_05

URBANISME

6) Classement d'un chemin rural en voie communale

Monsieur le Maire rappelle que les voies communales faisant partie du domaine public, sont imprescriptibles et inaliénables, alors que les chemins ruraux qui font partie du domaine privé, peuvent être vendus et frappés de prescription.

Il explique que classer un chemin rural en voie communale permet son intégration dans le domaine public et renforce son contrôle et sa gestion et, qu'en vertu de l'article L.161-1 du Code Rural, « les chemins ruraux sont les chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage public, qui n'ont pas été classés comme voies communales ».

Conformément aux dispositions de l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière il est proposé de procéder à l'intégration dans le domaine public communal, par simple délibération, la totalité du chemin du Quinquonce qui répond aux caractéristiques suivantes :

- Propriété communale,
- Ouvert à la circulation du public, bitumé, situé en cœur de village,
- Dont le classement n'entraîne pas d'atteinte à ses fonctions de desserte ou de circulation.

Considérant que le chemin du Quinquonce est devenu, de par son niveau d'utilisation, assimilable à une voie communale :

Nom du chemin rural	Longueur en mètres linéaires	Nouvelle appellation de la voie communale
Chemin du Quinquonce	250 ml	Rue du Quinquonce

Considérant l'utilisation de ce chemin rural, il est dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière, en classant ce chemin rural dans le domaine public communal.

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- **Préciser** que ce classement ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par cette voie qui restera ouverte à la circulation publique,
- **Décider** d'engager une procédure de classement de ce chemin rural dans la voirie communale pour une longueur de 250 mètres linéaires
- **Mettre** à jour le tableau de classement des voies communales,
- **Donner** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires.

Madame Payan explique que la commune a missionné un géomètre, dans le cadre d'un dossier en urbanisme. Il a conseillé d'établir un état des lieux des chemins ruraux, y compris le chemin du Quinquonce et statuer définitivement sur le classement dans le domaine public.

Toutefois, avant de prendre la délibération, Monsieur Rousselet géomètre expert, souhaite approfondir ses recherches afin de fournir au conseil municipal les éléments nécessaires pour qu'il puisse décider.

Vote : Compte tenu du manque d'élément, Monsieur le Maire sursoit à statuer

FISCALITÉ

7) Vote des taux de THs, TFPB et TFPNB pour 2026

Il est proposé, pour la THs, TFPB et TFPNB, de reconduire les taux 2025 en 2026.

	Rappel taux 2025	Taux proposés 2026
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THs)	10,32	10,32
Taxe Foncière (Bâti) TFPB	39,19	39,19
Taxe Foncière (Non Bâti) TFPNB	49,02	49,02

Il est demandé au Conseil Municipal de voter les taux de THs, TFPB et TFPNB pour 2026, comme proposés ci-dessus.

Vote : Unanimité (21 voix pour)

Délibération CM2026_06

RESSOURCES HUMAINES

8) Effectif du Personnel pour 2026

Conformément au Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer les emplois permanents et non-permanents nécessaires au bon fonctionnement des services pour 2026, comme suit :

Cadre d'Emploi & Grades	Durée Hebdomadaire	Effectif Budgétaire	Effectif Physique	
			Pourvus	ETP
EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET				
ATTACHÉS TERRITORIAUX				
Attaché	35h00	1	0	0
INGÉNIEURS TERRITORIAUX				
Ingénieur	35h00	1	1	1
RÉDACTEURS TERRITORIAUX				
Rédacteur Principal 1 ^{ère} Classe	35h00	1	1	1
Rédacteur Principal 2 ^{ème} Classe	35h00	1	1	1
Rédacteur	35h00	1	0	0
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX				
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} Classe	35h00	3	2	2
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} Classe	35h00	3	2	2
Adjoint Administratif	35h00	2	1	1
AGENTS DE MAITRISES TERRITORIAUX				
Agent de Maîtrise Principal	35h00	2	2	1.5
Agent de Maîtrise	35h00	1	1	1
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX				
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} Classe	35h00	2	2	2
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe	35h00	2	1	1
Adjoint Technique	35h00	5	3	3
OPÉRATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITÉS PHYSIQUES & SPORTIVES				
Opérateur APS Qualifié	35h00	1	1	1
ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX				
Animateur	35h00	1	1	1
Adjoint d'Animation Principal 2 ^{ème} Classe	35h00	2	1	1
Adjoint d'Animation	35h00	3	2	2
AGENTS TERRITORIAUX SPÉCIALISÉS DES ÉCOLES MATERNELLES				
ATSEM Principal 1 ^{ère} Classe	35h00	1	1	1
ATSEM Principal 2 ^{ème} Classe	35h00	1	0	0
AGENTS DE POLICE MUNICIPALE				
Brigadier-Chef Principal	35h00	2	2	2
EMPLOIS PERMANENTS Á TEMPS NON COMPLET				
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX				
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe	28h00	1	1	0.8
Adjoint Technique	28h00	1	1	0.8
Adjoint Technique	26h79	1	0	0
ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX				
Adjoint d'Animation Principal 1 ^{ère} Classe	28h00	1	1	0.8
Adjoint d'Animation Principal 2 ^{ème} Classe	28h00	1	0	0

Cadre d'Emploi & Grades	Durée Hebdomadaire	Effectif Budgétaire	Effectif Physique	
			Pourvus	ETP
EMPLOIS CONTRACTUELS Á TEMPS COMPLET SUR EMPLOI PERMANENT				
ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE & DES BIBLIOTHEQUES				
Assistant de Conservation	35h00	1	0	0
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX				
Adjoint Administratif	35h00	2	1	1
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX				
Adjoint Technique	35h00	3	1	1
EMPLOIS CONTRACTUELS Á TEMPS NON COMPLET SUR EMPLOI PERMANENT				
ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE & DES BIBLIOTHEQUES				
Assistant de Conservation	28h00	1	0	0
EMPLOIS CONTRACTUELS Á TEMPS COMPLET SUR EMPLOI NON PERMANENT				
ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX				
Adjoint d'Animation	35h00	1	0	0
EMPLOIS CONTRACTUELS Á TEMPS NON COMPLET SUR EMPLOI NON PERMANENT				
ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX				
Adjoint d'Animation	8h00	1	1	0.22
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX				
Adjoint Technique	26h79	1	1	0.77
Adjoint Technique	18h00	1	1	0.51
NOMBRE TOTAL D'AGENTS POUR 2026			33	30.40

PRÉVISIONS EMPLOIS CONTRACTUELS TEMPORAIRES		
Assistant de conservation (<i>Intervention éventuelle d'un Archiviste</i>)	1	0
Adjoint d'Animation (<i>AESH</i>)	2	0
Adjoint d'Animation (<i>BAFA VACANCES</i>)	3	0
Adjoint Technique	2	0
Agent toute catégorie (<i>INTERIM, etc.</i>)	2	0

Madame Bruder-Cauquil demande ce que sont devenus les trois agents qui étaient à l'effectif du personnel de 2025 ? Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de départ en retraite essentiellement au niveau des services techniques.

Monsieur Buiron demande si ces agents seront remplacés ? Monsieur le Maire explique qu'en 2025 un agent retraité a effectué quelques tâches techniques mais qu'il souhaite s'arrêter définitivement au mois d'avril. Monsieur Bouillette précise qu'il serait judicieux pour les prochains recrutements, de sélectionner des agents titulaires de CACES et de permis poids lourds.

Madame Bruder-Cauquil rappelle sa demande relative au coût des agents intérimaires. Monsieur le Maire précise qu'ils interviennent pour pallier les absences au restaurant scolaire

Pour 2025 il y a eu :

	Nombre d'heure	Montant
Janvier	81h00	2 286,14 €
Février	5h45	162,29 €
Mai	12h30	352,80 €
Septembre	28h00	797,06 €
Octobre	15h00	423,36 €
Novembre	12h30	352,80 €
TOTAL	154h45	4 374.45

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à fixer l'effectif du personnel 2026 comme indiqué ci-dessus.

Vote : Unanimité (21 voix pour)

Délibération CM2026_07

9) Informations du Maire et des Commissions

Lionel BOUILLETTE

Monsieur le Maire demande à Monsieur Bouillette de faire l'historique du Syndicat des Boues. Il explique donc que depuis le 1^{er} janvier 2026 le Syndicat des Boues a été repris par la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau. C'est désormais la CAPF qui gère la filière « évacuation des boues ».

Pour le dernier conseil de la mandature, Monsieur le Maire remercie tous les agents de la mairie ainsi que tous les conseillers sans exception, pour le travail qui a été accompli. Il souhaite une bonne continuation à tous.

Laurence LAVAUZELLE

Madame Lavauzelle indique qu'elle prépare les dossiers à transmettre pour la prochaine mandature. Elle remercie Catherine, Stéphanie et Myriam pour leur collaboration.

Jean-Charles GANDON

Monsieur Gandon remercie également tous les membres de la commission environnement pour leur travail et leur implication. Merci à tous les conseillers qui ne seront plus là pour la prochaine mandature, Lionel Bouillette pour ce qu'il a réalisé sur la station d'épuration, les personnes qui ont fait vivre cette commission, qu'elles soient de la liste ou non. Il précise que cette commission a été créée en 2020 et il espère qu'elle perdurera et qu'elle continuera à évoluer.

Une petite pensée pour Georges DA SILVA qui faisait parti de la commission environnement.

Christophe COLAS

Monsieur Colas donne lecture du courrier de remerciements de Monsieur et Madame JUSSEAU pour les services rendus à l'association Ami'T, notamment au niveau du prêt des salles et de l'aide du personnel des services techniques. Grâce à cet engagement, l'AFM Téléthon va recevoir la somme de 7 310 €.

Il poursuit en indiquant que la commission a reçu toutes les associations. A cet effet, il remercie les élus qui l'ont accompagné dans cet exercice fastidieux.

Quelques manifestations ont déjà été programmées comme la chasse aux œufs qui aura lieu le dimanche 5 avril 2026. L'heure a été avancée afin que les personnes qui le souhaitent puissent participer à la messe de Pâques.

Les deux terrains de basket sont terminés, ils sont déjà bien utilisés, les jeunes Bourronais-Marlottins sont enchantés.

Ce soir, c'est le dernier conseil municipal de ce mandat et je souhaite dire quelques mots :

« Durant ces six années comme adjoint chargé des sports, de l'animation, des loisirs et des associations, j'ai pris énormément de plaisir à exercer cette fonction.

J'ai essayé, du mieux possible, d'être à l'écoute de nos associations, dans le respect de l'impartialité qui doit guider notre action, et de contribuer à faire vivre notre village à travers les événements, les animations et les festivités qui nous rassemblent.

Je tiens à remercier sincèrement les membres de ma commission, qui m'ont accompagné et soutenu tout au long de ces six années. Leur engagement et leur présence ont été très précieux.

Je souhaite également adresser un grand merci à l'ensemble des agents avec qui j'ai travaillé au quotidien. Leur professionnalisme, leur disponibilité et leur implication ont été essentiels à la réussite de nos actions.

Merci également à toutes les associations et aux bénévoles qui font vivre notre commune au quotidien. Pour ma part, je suis aujourd'hui maire adjoint sortant, puisque nous avons fait le choix de nous représenter. Et je peux simplement dire une chose : si c'était à refaire, je le referais avec beaucoup de plaisir. »

Nathalie DUWEZ pour Chrystelle CERCEAU

Le 18 janvier 2026 il y a eu environ 60 personnes à la galette des rois, Madame Cerceau remercie les personnes qui l'ont aidé. Un concours de dessin avait été organisé à cette occasion, il a été très apprécié.

Lors du dernier CCAS du 21 février 2026, il a été mis en place un règlement intérieur pour le logement d'urgence.

Le 14 et 21 janvier il y a eu une conférence « audition » avec des tests. Il y a eu une dizaine de personnes sur les deux jours.

Un projet « MédiBus » est en discussion mais le projet n'est pas complètement abouti.

Madame Cerceau remercie les membres de la commission sociale ainsi que les membres du CCAS.

Nathalie DUWEZ

Madame Duwez remercie ses collègues de la commission mais également les services administratifs et les agents du service scolaire (*Animateurs, restaurant scolaire, ATSEM*). Elle remercie également le travail qui a été effectué sur le dossier de construction de l'ALSH et des subventions qui ont été obtenues. Elle remercie les enseignants avec qui il y a eu une très bonne collaboration ce qui a permis de créer un « conseil enfant ».

Des rendez-vous ont été fixés jusqu'au 14 mars 2026 pour l'inscription des enfants en petite section et faire la transition vers le CP.

Un dernier remerciement aux collègues pour qui c'est le dernier conseil.

Custodio DE FARIA

Monsieur De Faria tient à remercier ses collègues de la commission développement économique et des services de la mairie.

Myriam LOTT

Madame Lott invite les membres présents à se rendre à l'exposition des 10 ans le « L'Atelier », c'est l'occasion de montrer ce qui y est fait, notamment en art plastique.

L'association « Les Amis de l'Orgue » organise un concert le 22 mars 2026 à l'Eglise avec la présence d'Éric LEBRUN qui chaque année organise l'académie de l'orgue.

Le troisième évènement, c'est une conférence organisée par les Amis de Bourron-Marlotte sur l'affaire Dreyfus, pilotée par Frédéric Keck, le 12 avril 2026 à 15h00 dans la salle du conseil.

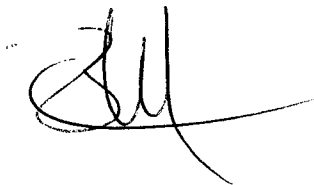
Elle remercie également toutes les personnes qui ont participé à la vie culturelle de Bourron-Marlotte, elle précise qu'elle a pris beaucoup de plaisir à travailler avec les agents de la mairie.

Monsieur le Maire demande si une personne veut prendre la parole ?

L'ordre du jour étant épuisé il remercie les Conseillers Municipaux.

**La séance est levée à
21h05**

Alain BUIRON
Secrétaire de Séance



Vitor VALENTE
Maire,

